

CHARTE D'USAGE DE L'ATELIER TBD "COVID 19"

De l'association Terre au bout des doigts

En complément de la charte d'usage des locaux associatifs "COVID 19" de la ville de NANTES

Maximum 10 personnes professeur compris soit au mieux 9 adhérants.

Port du masque obligatoire dans l'atelier en complément des consignes de la mairie

Chaque adhérent doit avoir son propre gel de désinfection, l'association ne prenant pas celui-ci en charge.

En début et fin de cours, maintenir la porte ouverte de telle sorte que les adhérents puissent entre/sortir de l'atelier sans manipuler la poignée.

Le registre de sécurité doit être complété à chaque cours ceci sous la responsabilité du professeur ou du référent du groupe concerné.

Chaque adhérent ramène son matériel à nettoyer à la maison, seul le matériel de l'association est nettoyé sur place ; ceci pour éviter une trop grande affluence au niveau de l'évier.

Les déplacements dans le local devront se faire avec précaution afin d'éviter les croisements et les côtoiements intempestifs.

Le professeur, ou en son absence, le référent du groupe, peut rappeler les consignes de sécurité à un adhérent en cas de manquement sans que celui-ci en prenne ombrage.

Si un adhérent ressent des symptômes qui lui paraissent suspects avant d'aller en cours, il devra en toute conscience faire la part des choses avant de se présenter à celui-ci.

Cette charte peut évoluer en fonction des conditions sanitaires nationales.

Nantes le 23/10/2020

Modifiée le 26/10/2020 : Ajout port du masque...